DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX sur les revenus de 2018

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

M COSSET DAMIEN 18 RUE MICHEL CREPEAU 85200 FONTENAY LE COMTE

Vos références _

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C): 30 12 719 074 022

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration Revenu fiscal de référence : 12 888

Référence de l'avis : 19 85 A078232 92

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

18 RUE MICHEL CREPEAU 85200 FONTENAY LE COMTE

Numéro FIP : 850 97 62 3850167789 3 A Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 09/07/2019

_____ Votre situation ____

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus 2018 d'un montant de 2924 € est annulée. Vous n'avez rien à payer.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches ——

\Rightarrow Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

→ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS FONTENAY-LE-COMTE - S.A.I.D. FONTENAY OUEST

PL MARCEL HENRI - BP 81 85202 FONTENAY LE CTE CEDEX

Tél: 02 51 50 11 10

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article

60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3' année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux de 2018

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	Cas PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
С									1.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 1551 9390 6400 0227 4420 313

CM FONTENAY LE COMTE

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé sous la référence unique de mandat :

FR46ZZZ0050023J12G1I074919PAS1A

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	2275			
Déduction minimale	- 437			
Salaires, pensions, rentes nets				1838
BNC pro., régime spécial, déclarés				
Abattement 6				
BNC pro., régime spécial, nets				40005
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal				16995
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				- 5965
Revenu brut global				12868
Revenu imposable				12868
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	20
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				407
Décote				- 407
Impôt proportionnel				+ 3
Impôt sur le revenu net avant corrections				3
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt			3	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant	
Prélèvement forfaitaire déjà versé	deciare		retenu	
sur revenus de capitaux mobiliers	3		3	- 3
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				0
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
D// 11 1	CSG	CRDS	PREL SOL	
Detail des revenus			16995	
Détail des revenus Revenus professions non salariées ⁴⁶	16995	16995	109901	
Revenus professions non salariées 46	16995 16995	16995 16995	16995	
Revenus professions non salariées ⁴⁶				
Revenus professions non salariées ⁴⁶ BASE IMPOSABLE	16995 9,20%	16995	16995	
Revenus professions non salariées ⁴⁶	16995 9,20% 1564 - 1564	16995 0,50%	16995 7,50%	
Revenus professions non salariées ⁴⁶	16995 9,20% 1564 - 1564	16995 0,50% 85	16995 7,50% 1275	
Revenus professions non salariées ⁴⁶	16995 9,20% 1564 - 1564 0	16995 0,50% 85 - 85	16995 7,50% 1275 - 1275	
Revenus professions non salariées 46	16995 9,20% 1564 - 1564 0	16995 0,50% 85 - 85	16995 7,50% 1275 - 1275	0

AVIS D'IMPÔT 2019	Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux de 2018			
>>> Suite de votre avis				
Pour information : Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris er pour l'imposition des revenus perçus en 2019	compte			1156
Au vu des éléments que vous avez déclarés, aucun impôt n'est mis en recouvrement.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				12888
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401				